

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°36/20204

**OBJET** : PATRIMOINE : Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 du mois de juin à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 31 mai 2024

**PRESENTS** : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI/ Maeva THOMMERET conseillers municipaux

**ABSENTS REPRESENTES** : Sophie ESPOSITO par Françoise DAMILANO, Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI /Thierry VISSIAN par Christine DECORDIER, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Stephen VIALE par Sandrine GULIELMINO

**ABSENTS** : Nathalie DIGANI/Michaël TRUCCHI/ /Philippe JANIN

**Secrétaire de séance** : Vanessa BEAUJEAUD

\*\*\*\*\*  
La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.

Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions : participation au financement des travaux, actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent. Au regard de l'effectif de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 500 euros.

Le maire propose l'adhésion à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine de la commune de Drap.

Après avoir entendu cet exposé les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Procurations : 6 Votants : 24 Absents : 3 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Fait à Drap, le 07 juin 2024

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 10/06/2024

Affichage en mairie le : 12/06/2024

